

21_DCEEB_DOE_33

ARRETE

**Désignant la représentante du Président au sein du comité de gestion de la
RESERVE NATURELLE REGIONALE DES ETANGS DU PETIT ET DU GRAND LOC'H (56)**

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu l'article L 4231-5 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°21_DAJCP_SA_02 portant élection du Président Loïg CHESNAIS-GIRARD ;
Vu l'arrêté du 15 juin 2009 portant constitution du comité de gestion de la Réserve naturelle régionale des étangs du petit et du grand Loc'h (56)

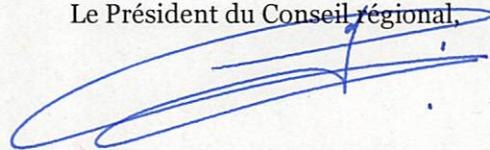
ARTICLE 1 – Est désignée pour me représenter à la présidence du comité de gestion de la Réserve naturelle régionale des Etangs du Petit et du Grand Loc'h (56)

TITULAIRE : Madame Delphine ALEXANDRE

ARTICLE 2 – Le Directeur Général des Services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à RENNES, le **29 SEP. 2021**

Le Président du Conseil régional,



Loïg CHESNAIS-GIRARD